Réseau francophone pour l'égalité Femme-Homme

Papier positionnement du Réseau francophone pour l'égalité Femme-homme(RF-EFH)

Le RF-EFH voudrait féliciter la Commission de la Condition de la Femme des Nations-Unies pour la pertinence des thèmes de sa 61ème session portant sur l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution, avec comme autre préoccupation, l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvredes Objectifs du Millénaire pour le Développement en faveur des femmes et des filles.

En effet, l'autonomisation des femmes et des filles est au cœur des nouveaux défis mondiaux tels qu'exprimés à travers l'objectif 5 du programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conclusions concertées de la 58ème session de la commission sur « les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en faveur des femmes et des filles » réaffirment le rôle vital des femmes en tant qu'agents de développement et reconnaissent que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent être réalisées pour achever la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et accélérer le développement durable au-delà de 2015.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Les femmes et les filles qui représentent la moitié ou plus, de la population de nos pays, constituent des vecteurs de valeurs humaines et une force sociale, politique et économique indispensable pour le développement. Cependant malgré les investissements importants et quelques avancées, notamment dans le domaine de l'accès à l'éducation, plus de deux décennies après l'adoption de la Plateforme d'action de Beijing et des Objectifs du Millénaire pour le

Développement, les femmes et les filles francophones ne bénéficient toujours pas de façon équitable des politiques de développement et ce, dans tous les domaines.

Aujourd'hui encore de par le monde, une proportion importante de filles qui viennent de naître n'existent pas légalement car leur naissance n'a pas été enregistrée par leurs gouvernements qui n'ont pas la capacité de collecter ces données jusque dans les villages.

Dès la naissance, les filles font face à des barrières qui les désavantagent par rapport aux garçons, mais lors de l'atteinte de l'adolescence, ces obstacles se conjuguent et se multiplient. Elles sont souvent contraintes de mettre fin à leurs études, pour contribuer aux corvées ménagères avec leurs mères, ou entreprendre leurs nouveaux rôles en tant qu'épouses et mères. D'après l'UNFPA, une fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans, une sur neuf avant l'âge de 15 ans. Dans les pays en développement, 20 000 filles âgées de moins de 18 ans deviennent mères chaque jour, soit 7,3 millions de naissances par an. Sans accès à l'éducation secondaire et cantonnée dans leur foyer, la capacité économique des filles de nombreux pays du Sud se voit réduite à une fraction de son potentiel.

Une majorité de filles et de femmes n'ont pas les mêmes accès que les hommes à l'éducation, ou à des soins de santé de qualité ; un nombre trop important de femmes risquent encore de mourir en donnant la vie et ne maîtrisent pas leurs droits sexuels et reproductifs.

Peu d'entre elles, ont un même accès que les hommes aux ressources économiques, notamment à la propriété et au contrôle des terres, aux services financiers, aux techniques de production agricole, aux ressources naturelles et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Une fracture numérique de Genre est entrain d'approfondir encore plus les disparités classiques femmes-hommes.

Des déséquilibres importants persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès à l'emploi décent et de salaire.Les femmes sont sous-représentées dans les espaces de décision politiques, économiques et sociales, et aux postes de qualité.

Alors qu'elles sont victimes de multiples violations de droits et de toute forme de violence, très peu de femmes ont accès à la justice, les auteurs de violence bénéficiant ainsi d'une impunité inacceptable. Toutes ces discriminations

représentent autant de facteurs déterminants qui expliquent que la pauvreté porte encore un visage féminin dans le monde, puisque 60% des pauvres sont des femmes. L'extrémisme et le terrorisme s'ajoutent aux violences citées plus haut et rendent les femmes encore plus vulnérables.

Les politiques mondiales et choix d'investissement à venir doivent tenir compte de l'autonomisation des femmes qui est indispensable à une croissance économique soutenue inclusive et durable. Le monde ne peut réaliser ses aspirations à la prospérité en marginalisant les centaines de millions de femmes actives dans les différents secteurs de la vie économique.

Voilà pourquoi nous soutenons pleinement les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 et les conclusions de la 58ème session de la CCF sur « les difficultés rencontrées et les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement en faveur des femmes et des filles ». Nous soutenons également les stratégies qui à l'instar de la stratégie économique de la Francophonieconcilient croissance économique, lutte contre la pauvreté et inégalités, sauvegarde de l'environnement et tendent à approfondir les processus démocratiques, à renforcer l'État de droit, la gouvernance, les droits de l'Homme et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous réitérons en conséquence aux Etats et aux Gouvernements présents lors de cette 61ème session de la Commission de la Condition de la Femme, notamment ceux de la Francophonie, les recommandations suivantes en vue d'accélérer l'autonomisation économique des femmes :

- Placer les droits fondamentaux des femmes et des filles et l'égalité femmes-hommes au sommet des priorités des politiques nationales et régionales de développement et s'assurer de l'existence d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans ces domaines.

- Assurer la participation effective des organisations de femmes et de filles le long du processus d'intégration aux politiques, de mise en œuvre et d'évaluation des ODD au niveau national en vue de garantir la priorisation de l'objectif 5, la transversalité du genre dans tous les autres objectifs pour accélérer l'atteinte de l'égalité des sexes et l'autonomisation effective des femmes.

- Améliorer l'accès des femmes et des filles à l'état civil en renforçant les capacités techniques des administrations nationales et en adoptant des

mesures visant à sensibiliser et à encourager les communautés et les femmes sur la nécessité d'enregistrer les filles à l'Etat Civil .

- Prendre des mesures de nature à favoriser le maintien des filles dans le cursus scolaire dans le secondaire et au-delà, et encourager toutes les initiatives permettant aux filles de s'orienter vers toutes les filières et tous les domaines de la vie sociale et professionnelle y compris scientifiques et techniques.

- Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives, en particulier la terre et le crédit.

- Promouvoir la lutte contre la fracture numérique de genre par la promotion entre autres, de l'accès/accessibilité des filles/femmes et leurs organisations aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

- Améliorer l'accès des jeunes et des femmes à la formation entrepreneuriale, à des marchés, à des informations sur les chaînes de valeurs, à des services financiers appropriés, et accroître leur participation dans l'économie.

- Assurer l'accès des filles à une éducation de qualité et leur maintien à l'école, la réglementation du travail des femmes, leur accès au travail décent et à la protection sociale, et la promotion de l'entreprenariat féminin.

- Améliorer l'égale participation des femmes à tous les espaces de décisions politiques, économiques et sociaux à travers l'adoption de politiques paritaires et/ou de quotas.

- Promouvoir les modèles de réussite de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes en particulier les mariages précoces et les MGF.

- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables aux filles, telles que les mariages précoces et forcés, les grossesses précoces et les mutilations génitales.

- Mettre en place des programmes de soutien aux femmes rurales afin de lever les obstacles qui pèsent sur elles.